



APLW Plan d'action 2026

Situation

Le lac Wentworth a une superficie de 0,77 km². Il a 3 KM et 580 mètres dans sa partie la plus large. La profondeur est de 23 mètres dont la moyenne est de 8 mètres. Il est navigable et compte plus de 150 résidences dont 30% sont des résidents permanents.

La majeure partie des utilisateurs sont propriétaires de pontons, bateau de pêche, seadoo et quelques bateaux pour des activités nautiques. C'est un lac paisible, pourvu d'une plage et d'une descente de bateaux privées pour les propriétaires. Il compte de nombreux planchistes et kayakistes.

Annuellement Une cotisation est perçue pour être membre de l'APLW ainsi qu'une contribution volontaire pour les fonds de pêche et d'environnement.

Mission (réf. règlements généraux /2 art.1 à 5)

L'APLW a comme mission de promouvoir la qualité de vie et assurer la protection du lac et la sécurité des utilisateurs.

Elle regroupe les propriétaires afin de promouvoir et défendre leurs droits ou leurs intérêts en toute matière touchant la propriété, l'habitation, l'environnement et le milieu.

Elle encourage des activités respectueuses de l'environnement naturel.

Elle organise, administre et surveille les activités et gère tout autre moyen légitime permettant la cueillette de fonds ou de biens favorisant les objectifs de l'association.



Objectifs

1. Poursuivre la campagne annuelle d'adhésion et de recrutement des membres (cotisation et contribution volontaire)
 - A. Rappel annuel : Encourager l'inscription des membres de façon électronique annuellement
 - B. Intervention ciblée envers les non membres

2. Tenir les propriétaires/résidents informés du suivi des actions et activités
 - A. Via le site web de l'association
 - B. Via l'Infolettre automatisée
 - C. Via le site Facebook des riverains du Lac Wentworth

3. Mettre en place des actions pour assurer la protection du lac (faune et végétation) et la sécurité des usagers.
 - A. Procéder aux échantillonnages demandés par le RSVL (2026 transparences uniquement)
 - B. Procéder à des analyses ponctuelles en laboratoire (Par l'APLW)
 - C. Informer les propriétaires / résidents/occupants de la bonne marche à suivre pour la mise à l'eau d'embarcation
 - D. Promouvoir la connaissance et l'application du code d'éthique

4. Poursuivre avec la collaboration de la municipalité la demande pour le Règlement de Restriction Visant l'utilisation d'un Bâtiment (RRVUB)
 - A. Mise sur pied d'un comité pour la gestion et le suivi du dossier
 - B. Informer les membres des démarches et suivis
 - C. Définir les restrictions pour notre plan d'eau
 - D. Procéder à un sondage auprès des membres
 - E. Obtenir une résolution municipale pour le suivi auprès de transport canada
 - F. Effectuer une consultation publique
 - G. Rédiger et déposer le dossier à transport Canada



5. Poursuivre la mise à jour des permis d'accès pour toutes les embarcations utilisées sur notre plan d'eau
 - A. Signer l'entente 2026 (15 avril au 30 octobre 2026) avec la municipalité (engagement à travailler en collaboration pour le respect du règlement 2023-526)
 - B. Délivrer les permis d'accès dans le respect des conditions prévues à l'article 10 du règlement 2023-526

6. Collaborer au programme de soutien des lacs avec le CRÉ des Laurentides / Municipalité de Wentworth-Nord (juin à l'aout 2026)
 - A. Confirmer notre intérêt auprès de la municipalité pour raffiner nos connaissances et renforcer nos compétences sur l'état de santé de notre plan d'eau

7. Maintenir le registre des plaintes et suivis
 - A. Inscrire les plaintes reçues
 - B. Consigner les actions prises et les résultats
 - C. Présenter le bilan au CA

8. Maintenir un CA actif pour la bonne marche de L'association
 - A. Diffusion d'information (réunion, rencontre, correspondance...)
 - B. Planifier des activités récréatives et d'implication citoyenne
 - C. Participer aux rencontres organisées par la municipalité (mise à jour des dossiers, échanges, suivis, réseautage...)
 - D. Tenir à jour l'informatisation des différents dossiers traités par l'association



Contrôle

Le contrôle s'effectuera par le bilan des actions et les résultats obtenus.

Le plan sera revu annuellement pour sa continuité, mise à jour et ajouts des améliorations souhaitables.

1. Nombre de membres adhérents annuellement et cotisations perçues
2. Bilan financier annuel
3. Bilan des activités récréatives et bénévoles
4. Bilan des vignettes distribuées
5. Résultats des échantillonnages et analyses
6. Nombre de plaintes reçues des résidents et actions prises (registre)
7. États des résultats transmis à l'AGA